

A La Façonnerie
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 9001 rue Le Corbusier
39800 POLIGNY
902 451 475 RCS LONS LE SAUNIER

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 7 JANVIER 2026

Les soussignés :

- Madame Sandy LARRAS

Demeurant à RELANS (39140) – 3 rue de l'Etang

Née le 18 novembre 1985 à RILLIEUX-LA-PAPE (69140)

De nationalité française

- Monsieur Guillaume, Marcel, Robert HUTIN

Demeurant à PLAINOISEAU (39210) – 160 rue Désiré Monnier

Né le 26 mars 1981 à LONS-LE-SAUNIER (39000)

De nationalité française

- La Société G2H,

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 461 000 euros,

Ayant son siège social 5 000 rue Nicolas Appert à POLIGNY (39800)

Identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 987 634 748 et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER

Représentée par Monsieur Guillaume HUTIN, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes

Seuls associés de la Société par actions simplifiée A La Façonnerie, propriétaires de la totalité des 10 000 actions de la société désignée ci-dessus,

Agissant à l'unanimité et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des statuts,

Ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte à l'unanimité du transfert du siège social de la société de POLIGNY (39800), 9001 Rue Le Corbusier à POLIGNY (39800), 26 rue Nicolas Appert, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – Siège social

" Le siège social est fixé à : 26 rue Nicolas Appert à POLIGNY (39800).

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Associés	Signature
<i>Mme Sandy LARRAS</i>	
<i>M. Guillaume HUTIN</i>	
<i>La Société G2H Représentée par M. Guillaume HUTIN, ès qualité de Président</i>	